



# Entretien avec Isabelle Guérin Lassous, présidente du jury du CAPES Numérique et sciences informatiques (NSI)

Olivier Baudon<sup>1</sup> et Charles Poulmaire<sup>2</sup>

---



O. Baudon et C. Poulmaire, 1024 : « *Est ce que tu peux nous rappeler ton parcours ?* »

Isabelle Guérin Lassous, IGL : Je suis enseignante-chercheuse au département informatique de l'université Claude Bernard Lyon 1. J'enseigne essentiellement les réseaux, et un petit peu d'algorithmique, algorithmique distribuée. Je fais mes recherches au laboratoire d'Informatique du parallélisme (LIP) qui est localisé à l'ENS de Lyon. Je suis dans une nouvelle équipe, qui s'appelle HowNet où on travaille principalement sur les réseaux. J'ai été recrutée professeure en 2006. Auparavant, j'étais chargée de recherche INRIA de 2000 à 2006. J'étais principalement dans une équipe qui appartenait au centre INRIA de Grenoble, mais qui était localisée à l'INSA de Lyon, dans un laboratoire qui s'appelle le CITI et qui faisait aussi du réseau. Avant cela, j'ai été post-doc pendant 1 an sur le site INRIA de Rocquencourt. J'ai fait ma thèse à l'université Paris 7, dans un laboratoire qui était le LITP et qui est devenu le LIAFA pendant ma thèse. Je ne travaillais pas sur les réseaux, mais plutôt sur de l'algorithmique parallèle. Je me suis intéressée à l'algorithmique parallèle de traitement de graphes,

1. Université de Bordeaux, LaBRI.

2. Professeur de NSI dans l'académie de Versailles, président de l'Association des enseignantes et enseignants d'informatique de France (AEIF).

avec un volant assez appliqué : voir comment les algorithmes parallèles qu'on avait dans la littérature étaient implémentables en pratique et quelle complexité on obtenait en pratique.

1024 : « *Et avant ?* »

IGL : J'étais au lycée à Bourges, où j'ai fait un bac C. Ma première expérience avec l'informatique a eu lieu en première, où l'option informatique a été mise en place en 1987. J'ai suivi cette option, je pense pendant deux ans. Ensuite, j'ai fait une classe préparatoire scientifique à Tours, puis j'ai intégré une ENSI à Caen, plutôt dirigée vers la physique quantique. Mais il y avait un parcours informatique et j'ai suivi ce parcours. Notamment, il y avait Brigitte Vallée qui donnait un cours dans cette école et comme ce parcours m'a plu, j'ai passé le deuxième concours de l'ENS Cachan que j'ai eu et j'ai donc ensuite intégré l'ENS Cachan. Et c'est dans le cadre de l'ENS Cachan que j'ai fait ma thèse.

1024 : « *Est-ce ce que tu sais pourquoi tu as été choisie pour présider le jury du CAPES et quel est le rôle de la présidente ?* »

IGL : Non, je ne sais pas pourquoi j'ai été choisie. Je sais que mon nom a été proposé. Après, j'ai été contactée. J'ai eu des entretiens avec des inspecteurs généraux notamment. Mais pourquoi mon nom à la fin est ressorti, je ne saurais pas trop dire. Le fait d'être une femme a clairement joué en ma faveur. Mais après, quels sont les autres éléments qui ont été mis en balance et qui ont fait que la balance a penché de mon côté, je ne saurais pas du tout dire.

1024 : « *Et pourquoi avoir accepté ?* »

IGL : D'abord, parce que c'est un sujet qui est très important. Cela fait très longtemps qu'on attend ces créations de CAPES et d'agrégation. Quand j'étais en thèse, mon directeur de thèse était expert au ministère et ils œuvraient déjà au ministère pour qu'il y ait des diplômes d'enseignement de l'informatique. Cela faisait donc longtemps que j'en avais entendu parler. Cela me semblait en effet un sujet critique et fondamental. Et c'est donc une façon pour moi de participer. C'était un challenge car je n'avais pas particulièrement œuvré par exemple dans la formation des enseignants. Mais c'était quand même un sujet qui était important pour moi. Avant d'accepter cette fonction, j'étais déléguée générale de la fondation Blaise Pascal<sup>3</sup> dont l'objectif est la médiation scientifique en mathématique et en informatique. Cela faisait trois ans que je travaillais au sein de cette fondation et l'objectif était vraiment d'aider les acteurs de la médiation scientifique, notamment en informatique, auprès du grand public, des enfants... J'avais donc déjà une sensibilisation à ce sujet par ce biais. Mais je dois quand même dire que pour moi, prendre ce poste, c'était quelque chose de vraiment tout nouveau. Le ministère de l'Éducation nationale, ce n'est pas

---

3. <https://www.fondation-blaise-pascal.org>.

un ministère que je connaissais bien. Je ne le connais d'ailleurs pas toujours très bien.

1024 : « *Quel est le rôle de la présidente du jury de CAPES ?* »

IGL : Le rôle premier, c'est de recruter des gens qui deviendront enseignants. Les tâches de la présidente sont multiples : constituer le jury, avec plein d'équilibres pas forcément très simples à respecter. Pour faire simple, un tiers d'enseignants secondaire/prépas, un tiers d'universitaires et un tiers plutôt inspecteurs. Il faut aussi respecter la règle de parité avec 40 % de chaque sexe. Et il faut aussi essayer d'avoir un équilibre géographique. Ce sont donc toujours ces équilibres qu'il faut regarder avec, je ne vous le cache pas, la difficulté d'avoir des femmes. Non pas qu'il n'y en a pas, mais il y en a moins et surtout beaucoup refusent de participer au jury.

1024 : « *C'est sans doute qu'elles sont très sollicitées. Pour les enseignantes et les inspectrices, je ne sais pas, mais pour les enseignantes-chercheuses, on sait bien qu'elles sont très sollicitées en période de recrutement.* »

IGL : Oui, elles sont très sollicitées. Mais j'ai aussi eu le cas de femmes qui avaient un profil parfaitement adapté et qui ne se sentaient pas au niveau alors qu'à côté de cela, on reçoit des candidatures spontanées de messieurs qui disent : « *je n'ai jamais fait de formation en informatique, je m'y suis mis il y a un an et donc j'aimerais bien faire partie du jury* ». Cela reste des cas isolés, mais c'est assez étonnant de voir ces différences de comportements.

1024 : « *Est-ce qu'il y a aussi une répartition à respecter au niveau des thématiques ? Est-ce qu'il faut équilibrer entre les thématiques théoriques, le système, les bases de données...* »

IGL : Tout à fait, j'ai essayé de le faire. Ce n'est pas facile non plus. Je pense que sur les universitaires, on a réussi à avoir à peu près un équilibre entre pratique et théorie. Ce que j'ai eu du mal à avoir, ce sont des collègues compétents en système et architecture. En réseau, on en avait un peu plus. Ce n'est pas facile d'avoir ces colorations et quand il y en a qui disent oui, très vite ils se retirent par manque de temps. Pourquoi ces compétences m'intéressent ? C'est aussi pour faire des sujets. C'est la deuxième tâche d'un président de jury : il est garant des sujets d'écrit. Ce ne sont pas les présidents qui font les sujets tout seuls dans leur coin, mais on supervise beaucoup ces sujets. On passe commande auprès de personnes qui font forcément partie du jury et ensuite on échange beaucoup. Pour moi, c'est une grosse partie du travail. Il y a beaucoup d'interactions pour converger vers des choses sans erreur, sans ambiguïté, pour donner plus d'équilibre à certaines parties, pour donner une orientation un peu différente de celle prise au départ... Ce que je m'étais dit au début du mandat, c'est que sur les 4 ans, on arrive à tourner sur les thèmes du programme. Et que petit à petit, on arrive à avoir des sujets qui pavent le programme du CAPES.

1024 : « *Peut-on avoir le type d'épreuves à l'écrit et à l'oral ?* »

IGL : Il y a une réforme du concours qui s'est glissée cette année. Pour nous, les épreuves écrites n'ont pas beaucoup changé. Il y a deux épreuves écrites. Une épreuve dite « épreuve disciplinaire ». C'est une épreuve avec laquelle on va chercher à évaluer les connaissances disciplinaires des candidats. Et puis il y a ce qu'on appelle une « épreuve disciplinaire appliquée » qui est plutôt une épreuve pédagogique. On essaie de voir quelles sont les réponses pédagogiques apportées par les candidats. Ça veut dire répondre à des questions type : faire un plan de cours, comment évaluer des élèves dans un cadre donné, proposer des exercices, faire des corrections d'exercices, travailler sur de la remédiation quand il y a des élèves en difficulté, proposer une activité pédagogique (débranchée ou non)... On va donc plutôt essayer d'évaluer le côté didactique et pédagogique tout en évaluant aussi les aspects disciplinaires.

1024 : « *Et cette épreuve porte à la fois sur NSI et SNT ?* »

IGL : Oui. Le programme du CAPES, c'est le programme de SNT de seconde, de NSI en première et terminale. Tout cela doit être maîtrisé avec du recul d'un niveau master 1.

1024 : « *Concernant l'évolution du nombre de postes pour le CAPES externe, il y a 3 ans, c'était 30 postes, puis 60, et cette année, c'est 50.* »

IGL : Oui, c'est cela. Il y a quatre concours différents : le CAPES externe publique, le CAPES externe privé, le troisième concours public et le troisième concours privé. Cette année, le CAPES s'adresse à des gens qui sont inscrits en master 2 ou qui ont un master ou un niveau équivalent à un master. Les gens qui ont ce niveau peuvent s'inscrire au concours externe du CAPES, soit public soit privé. Ils doivent faire un choix, on ne peut pas s'inscrire aux deux en même temps. Le troisième concours est destiné à des gens qui n'auraient pas forcément un niveau master, et qui ont au moins 5 ans d'expérience professionnelle avec des contrats de droit privé.

1024 : « *Cela ne concerne donc pas les contractuels de l'Éducation nationale ?* »

IGL : Normalement non. Ce que l'on voit souvent, ce sont des contractuels qui ont eu 5 ans d'expérience professionnelle dans le privé avant de devenir contractuel.

1024 : « *Et pour le nombre de candidats, d'admissibles, d'admis ?* »

IGL : Concernant tout d'abord le nombre de postes, on a eu une forte augmentation sur le concours CAPES public, entre le premier et le deuxième concours, puis cette baisse de 10 postes cette année. Sur le concours privé, on est en baisse constante puisque l'on passe de 10 à 8, puis à 5. Sur le troisième concours, dans le privé, on a eu 7 puis 6 postes et aucun poste cette année. Sur le troisième concours public, on est passé de 7 à 20 en 2021, et on a gardé ces 20 postes en 2022.

Si on regarde le nombre d'inscrits, on a eu une très forte inscription la première année. On était proche des 2 000 inscrits sur les quatre concours réunis. Ce nombre

d'inscrits a chuté. On en a eu beaucoup moins en 2021 et encore moins en 2022. Évidemment, en 2022, on a subi la réforme du concours. Avant, les gens en M1 pouvaient s'inscrire et on a perdu ces gens-là puisque maintenant, il faut attendre le M2. Cette baisse était attendue et a été observée sur tous les CAPES. On a donc eu une chute, mais je pense que ce n'est pas alarmant car on a eu suffisamment de bons candidats pour remplir à peu près les postes dans tous les concours. Ce que je peux rajouter, c'est qu'en terme de participation, c'est à dire le nombre de présents aux épreuves écrites par rapport au nombre d'inscrits, on oscille autour de 30 à 35 %. Cela peut paraître peu, mais par rapport aux autres CAPES, cela semble raisonnable. En nombre, l'année dernière, c'était autour de 500 et l'année d'avant autour de 600.

1024 : « *Tous les postes sont-ils tous pourvus ? Qu'en est il dans les autres disciplines ?* »

IGL : Oui, tous les postes sont pourvus sauf cette année pour le troisième concours. On avait 20 postes alors qu'on n'a eu que 43 personnes qui se sont présentées aux écrits. 29 ont été admissibles, 23 se sont présentées aux oraux. Le niveau était vraiment faible et donc on n'en a pourvu que 8. On en a donc laissé 12. C'est vraiment la première année où on a rencontré ce problème.

Sinon, pour les autres concours, on n'a pas de problème de vivier. Le niveau est tout à fait correct. Pour le troisième concours public, on avait déjà averti l'année dernière que 20 postes, c'était beaucoup par rapport au vivier. J'espère qu'avec 8 admis sur 20 postes cette année, le message va être entendu.

1024 : « *Et c'est le ministère qui décide ?* »

IGL : Oui. Je ne suis jamais sollicitée sur cette question. Je découvre le nombre de postes en même temps que tout le monde, lors de la publication, en novembre habituellement. Je suppose qu'ils regardent les besoins d'un côté, peut-être une estimation du vivier, et puis la loi de programmation financière. Pour le troisième concours, il y a peut-être un phantasme qu'il y a beaucoup d'ingénieurs en informatique qui ont envie de se reconverter. Force est de constater qu'on n'en voit pas tant que cela et en plus, certains y vont sans préparation. On va par exemple demander aux épreuves écrites d'écrire des programmes en Python et certains vont les écrire en Java.

1024 : « *Surtout que dans la deuxième épreuve, elle est professionnalisante et donc on va leur demander ce qui peut se passer dans le métier de professeur.* »

IGL : Oui, tout à fait. Les candidats du troisième concours ne passent pas la deuxième épreuve écrite. En revanche, ils sont bien testés sur les aspects du métier à l'oral. Et aux oraux, c'est pareil, certains viennent vraiment les mains dans les poches, ils découvrent la liste des leçons quand ils arrivent à l'oral.

C'est quand même un exercice où il faut se préparer un minimum.

1024 : « *Au niveau des préparations, il y a des choses qui sont disponibles à distance ?* »

IGL : Il y a une préparation qui s'est montée (peut-être sur Fun<sup>4</sup> ?).

Charles : « *Je peux en parler car j'y ai participé. Mais ce n'est pas à proprement parler une préparation au CAPES, mais plutôt à l'enseignement. Il y a deux MOOC<sup>5</sup> : un intitulé S'initier aux fondamentaux et un autre qui est Apprendre à enseigner le Numérique et les sciences informatiques. Mais on ne prépare pas aux épreuves. C'est plus un partage avec les collègues, cela ne se substitue pas à une préparation qui peut se passer dans les universités.*

*Et sinon, au niveau du recrutement en milieu professionnel, tu penses que la tendance est déjà à la baisse au niveau du nombre de candidats ? Personnellement, je pensais que les premières années, il allait y avoir des gens souhaitant se reconvertir, mais que le vivier allait s'épuiser assez vite. »*

IGL : La première année, pour le troisième concours, public uniquement, on avait 517 inscrits et 130 sont venus pour 7 postes. La deuxième année, on avait 20 postes pour 266 inscrits et 62 sont venus. Donc le nombre de candidats a été divisé par deux alors que le nombre de postes avait été multiplié par trois. Cette année, on avait 20 postes pour 171 inscrits et 43 sont venus. On a vraiment eu une baisse. Est-ce que le fait qu'il n'y ait eu que 7 postes la première année a découragé les gens ? Je ne sais pas...

1024 : « *Et sinon, il y a un certain nombre d'anciens doctorants qui n'ont pas voulu partir dans l'industrie et qui ont préféré devenir contractuel, en particulier en mathématique. J'imagine que pour eux, le CAPES NSI est une bonne opportunité de devenir fonctionnaire. Est-ce que vous en avez vu ?* »

IGL : Effectivement, il y a pas mal de jeunes qui ont une thèse ou sont en thèse et qui candidatent. Je n'ai pas de statistiques précises pour l'instant. Le problème, c'est que j'ai des noms, mais le ministère ne me communique pas les CV. Cette année, cela va être plus facile car il y a une épreuve orale dans laquelle les candidats fournissent une fiche individuelle contenant leur CV. Ce sera plus facile de tracer le parcours des gens qu'on aura retenus. Pour les années précédentes, il faut aller regarder sur les moteurs de recherche pour avoir les informations. Et tout le monde n'est pas forcément visible.

1024 : « *Et pour l'oral ?* »

---

4. [www.fun-mooc.fr/fr/cours/apprendre-a-enseigner-le-numerique-et-les-sciences-informatiques](http://www.fun-mooc.fr/fr/cours/apprendre-a-enseigner-le-numerique-et-les-sciences-informatiques).

5. <https://mooc-nsi-snt.gitlab.io/portail>.

IGL : Une contrainte posée par le ministère, c'est de ne retenir pour l'oral qu'au maximum 2,25 fois le nombre de postes. Il y a donc des gens que l'on peut trouver très bien, mais qu'on ne peut prendre parmi les admissibles à cause de ce seuil.

Au niveau de l'organisation, cet oral a un peu changé par rapport aux deux années précédentes. Déjà la première année, l'oral n'a pas eu lieu à cause de la Covid. Les épreuves écrites devaient avoir lieu en mars 2020. Elles ont été déplacées à la fin juin. Le temps de corriger, cela nous amenait à faire les oraux en août et le ministère a dit non. Donc les gens ont été recrutés sans l'épreuve orale, et donc sans qu'on les rencontre, ce qui est dommage. En 2021, il y avait deux épreuves. Tout d'abord une épreuve de leçons. Une liste de leçons a été définie en septembre, qui sont les leçons sur lesquelles les candidats peuvent être interrogés. Les admissibles doivent tirer une feuille sur laquelle il y a deux leçons et ils choisissent celle sur laquelle ils veulent travailler. En 2021, il y avait 3 heures de préparation pour cette épreuve. En 2022, cette épreuve a été conservée avec seulement 2h30 de préparation. Et ensuite, il y a une heure d'oral. Cette heure d'oral a aussi été un peu modifiée cette année. Elle s'organise en deux parties : une partie de 30 minutes où les candidats présentent ce qu'ils ont préparé pendant les 2h30 et ensuite une partie où il y a une interaction avec le jury qui va poser des questions. La première partie est un peu formatée. On leur demande de présenter pendant 20 minutes ce qu'ils ont préparé. Dans cette présentation, on leur demande un plan détaillé de la leçon, et de développer une ou plusieurs activités en lien avec cette leçon. Ensuite, le jury demande au candidat de développer pendant 10 minutes soit un point spécifique du plan, soit une activité qui a été mentionnée. Et ensuite, on enchaîne sur les questions.

En 2022, on a un nouvel oral, qui s'appelle l'épreuve d'entretien. Elle dure 35 minutes. Il n'y a aucune préparation. Les candidats ont soumis au préalable une fiche individuelle dans laquelle ils expliquent leur parcours, avec les éléments saillants qui permettent de motiver leur candidature. L'épreuve est découpée en deux parties : une partie de 15 minutes qui est liée à la présentation de ce qu'ils ont fait et une partie de 20 minutes qui consiste en des mises en situation professionnelle. Sur la partie de 15 minutes, ils sont en solo 5 minutes pendant lesquelles ils présentent leur parcours, pour expliquer en quoi ce qu'ils ont fait peut être intéressant pour ce métier. Ensuite, le jury pose 10 minutes de questions par rapport à ce qu'ils ont évoqué avant. Pendant la deuxième partie de 20 minutes, il y a une mise en situation « enseignement » et une mise en situation « vie scolaire ». Chacune dure 10 minutes. On pose une question au candidat, qui peut prendre un peu de temps de réflexion, prendre des notes pour organiser ses idées, et ensuite il va répondre en disant comment il réagirait à la situation énoncée.

Cette épreuve était toute nouvelle cette année et son objectif, c'est d'évaluer la motivation des candidats, leur connaissance de l'institution, des valeurs de la république, et comment ils réagissent face à des problèmes réels.

1024 : « *Et est-ce que tu penses que ces épreuves permettent de sélectionner de bons enseignants capables d'enseigner NSI ?* »

IGL : J'espère. Je pense que ce qu'il manque actuellement, et qui se fait à l'agrégation, c'est une épreuve pratique (TP). Cette année, on a trouvé qu'il y avait trop de candidats qui n'étaient pas au point sur la programmation Python, qui n'étaient pas capables à l'oral d'écrire des petits programmes Python faciles. Souvent à l'oral, ils vont se cantonner à faire des transparents, des schémas, mais ils sont peu dans la réalisation informatique. Et vu le format de l'oral, je ne vois pas comment on peut les obliger à l'être, sauf à mettre des recommandations dans le rapport de jury, à dire qu'on le notera. Mais il n'y a pas de cadre qui oblige les candidats à le faire. Et donc, je me dis qu'il manque peut-être une épreuve pratique pour que l'on puisse évaluer un peu tout.

1024 : « *Un peu comme au bac NSI avec l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.* »

IGL : Oui.

1024 : « *Est ce que ce type d'épreuve existe dans les autres disciplines ?* »

IGL : Je ne saurai pas dire, mais à l'agrégation d'informatique, cela a été mis en place. C'est sûr que c'est beaucoup d'organisation. Ceci dit, on a l'environnement informatique et les salles pour qu'ils puissent le faire. Je pense que ce serait tout à fait faisable. Mais il faudrait revoir l'organisation du concours.

1024 : « *A l'agrégation d'arts plastiques, il y a aussi une épreuve pratique.* »

IGL : Oui tout à fait. Les candidats ont des réalisations à faire.

1024 : « *Au premier CAPES, il y avait eu 30 admis et il y avait eu 12 démissions. Que peut-on dire sur ces démissions ?* »

IGL : C'est difficile. Les gens qui démissionnent peuvent avoir des raisons assez différentes. Ce qui est sûr, c'est qu'on a affaire à un public qui est volatile. Volatile car c'est un public qui n'est pas en danger au niveau emploi. Et donc ce sont des gens qui passent aussi le concours pour voir. Ça les intéresse, mais ce n'est pas forcément cette chose-là qu'ils ont envie de faire. Ils voient ce qu'on leur propose comme poste. Si ce n'est pas un endroit qui les intéresse, ils vont finalement partir dans le privé. Cela peut être différent dans d'autres disciplines. En tout cas, avec les jeunes que je connais, avec qui je discute, qui l'ont eu et qui ne l'ont pas forcément pris, ils mettent tout en balance avec d'autres emplois.

1024 : « *Moi, je devais avoir l'année dernière des stagiaires. Ils ne sont pas venus car ils devaient se déplacer et ils avaient déjà un poste près de chez eux. J'ai l'impression qu'ils n'anticipent pas le métier. Ils sont surpris de devoir bouger. Il y a aussi le problème des INSPE. Comme il n'y en a pas beaucoup pour s'occuper des*

*stagiaires, c'est assez problématique pour eux. Ils font parfois des déplacements de deux heures. »*

IGL : Oui, c'est vrai aussi qu'il n'y a pas beaucoup de préparation au CAPES. C'est sans doute lié au fait que dans beaucoup d'établissements, les enseignants-chercheurs en informatique sont déjà en sur-service. Ils n'ont pas forcément le temps de s'investir sur autre chose. Et comme ce sont aussi souvent des promotions de petite taille, les universités n'ont pas forcément envie d'investir.

Il est clair que cette évaporation est un vrai problème. Je ne sais pas si le ministère le réalise bien. C'est sans doute difficile à analyser car il y a sans doute des raisons assez différentes. Mais il est bien là. Comment mieux fidéliser les gens qui passent le concours et qui l'ont, c'est une bonne question.

1024 : *« Il y aussi des soucis au niveau des ressources humaines entre ceux qui ont le CAPES et ceux qui ont le DIU, qui sont à peu près tous issus d'une autre discipline. Et ces personnes qui se sont investies, on peut leur dire à tout moment de revenir dans leur discipline d'origine, même partiellement. C'est un souci de gestion au niveau national. Mais cela ne concerne sans doute pas la présidence du CAPES.*

*Je pense que l'accueil des stagiaires est important. Et également la gestion des mutations. En tant que président de l'AEIF, j'ai reçu des messages concernant des mutations, c'est assez surprenant : des titulaires du DIU qui se font virer car remplacés par un certifié, des certifiés nommés sur des postes avec uniquement du SNT, sans vraiment de perspective de carrière, ou parfois nommés en BTS ou dans le supérieur sans vraiment de lien avec le CAPES NSI. »*

IGL : J'avoue que ces créations de postes, affectations, c'est encore assez nébuleux pour moi. En tant que présidente du jury, je ne suis pas mise au courant de quoi que ce soit, ni sollicitée. Mon rôle, c'est de recruter des gens et après, les affectations, c'est du ressort du ministère et des rectorats.

Je suis d'accord que cela interpelle, mais à mon échelle, je ne sais pas à qui m'adresser. Je pense qu'il y a des choses à dire qu'on ne m'a jamais demandées. Je pense qu'il faudrait déjà une cartographie propre des besoins.

1024 : *« Oui, mais ce n'est vraiment pas évident, d'autant que beaucoup d'enseignants sont rattachés à une autre discipline. Ce serait évidemment plus facile si on avait uniquement des certifiés NSI. »*

IGL : Ce qui est vrai, c'est que la mise en place de la spécialité a été faite dans la précipitation. C'est très bien qu'elle ait été créée. On l'attendait. Et on ne peut pas créer dès l'origine un concours avec le nombre de postes pour couvrir tous les besoins. Mais c'est vrai qu'on peut avoir l'impression que les choses ont été faites un peu à l'envers.

1024 : « *D'autant que pour le DIU, c'est surtout la SIF qui s'en est occupée, suivie par les collègues dans les universités. C'est vrai qu'on avait un peu peur que les élèves des premières générations apprennent n'importe quoi.* »

IGL : Oui, il aurait fallu recruter des gens avec un CAPES NSI pour l'année où la spécialité s'est ouverte. Cela n'aurait pas suffi, mais cela aurait au moins été une amorce.

1024 : « *Surtout que la répartition pourrait être meilleure. Dans certaines académies, il y a des heures pour avoir des postes et il n'y a personne d'affecté... Alors qu'il y a des académies où ont été nommés plusieurs collègues sans heures de NSI à pourvoir.* »

IGL : Oui, mais pourquoi ne peut-on pas changer d'académie ?

1024 : « *Oui, c'est un mystère que j'essaie de résoudre avec le ministère. Et le changement de discipline, ce n'est pas non plus évident. Pour l'instant, j'hésite car quand on change de discipline, on est considéré comme stagiaire la première année et ensuite on passe au mouvement. S'il y a un poste dans mon lycée, je veux être sûr de l'avoir. Et certaines académies le font, en donnant des points. Mais il n'y a pas de règle nationale, ce qui est aberrant. Et il faudrait que les nommés dans un lycée où il n'y a pas d'option NSI soient assurés qu'après avoir fait un an uniquement en SNT, ils enseigneront l'année suivante en première NSI, puis en terminale l'année suivante.*

*Est-ce qu'il y a beaucoup de recrutés qui vont ensuite aller enseigner en BTS ou classe préparatoire ? Et si oui, est-ce que c'est pris en compte dans le nombre de postes, et aussi concernant le niveau des recrutés ? »*

IGL : Ce que j'en sais, c'est que le recrutement est d'abord pour les lycées. Après, il peut y avoir des gens qui vont démarrer en lycée et qui ensuite vont passer en classe préparatoire. Il va sans doute y avoir quelques cas à la rentrée, mais cela reste des singularités. Les classes préparatoires sont plutôt assurées par des agrégés.

En fait, je n'ai aucune idée de qui est affecté où. On ne me communique pas cette information. Alors que j'aimerais bien savoir où vont les gens qu'on a recrutés. J'essaie d'obtenir des informations via les moteurs de recherche. Certains recrutés publient cette information.

1024 : « *Comme il y a très peu de postes, j'ai l'impression qu'ils placent les gens dans des académies et c'est ensuite à l'académie de trouver un poste. Il y a aussi la question des titulaires du DIU. Ce n'est pas évident de retirer les heures à quelqu'un qui s'est investi les années précédentes. Et les mutations se font dans la discipline d'origine. Il faudrait poser les choses à plat et je pense qu'il y a de la place pour tout le monde.* »

IGL : Oui, mais pour optimiser, il faut une vision globale. Or j'ai l'impression que c'est fait plutôt localement.

1024 : « *Quelle sera la capacité des recrutés à s'adapter aux nouveaux concepts, aux technologies ?* »

IGL : Le programme de NSI est très large, mais reste principalement sur des fondamentaux. Et je dirais que ces fondamentaux ne vont pas trop évoluer. Il y a aussi les évolutions technologiques et comment on les utilise dans l'enseignement. Ça, ce n'est pas forcément évident.

S'il y a un changement de programme et par exemple que l'on dise que le langage de base, ce n'est plus Python, mais un langage assez différent, il faudra accompagner les enseignants. Je pense que c'est important. Cet accompagnement, il pourra se faire par des formations universitaires, la mise en place de cours en ligne... Mais il ne faudra pas faire cela à la dernière minute. Il faudra anticiper pour laisser aux enseignants une année pour se préparer. Il faudra donc anticiper sur deux ans.

1024 : « *Au lycée, il y a rarement de grosses révolutions dans les programmes.* »

IGL : Oui, on va rester sur les fondamentaux. Après, les enseignants peuvent vouloir enseigner de nouveaux outils que les élèves vont être amenés à utiliser. Mais là, c'est à chacun de s'autoformer dessus et d'arriver à faire les bons liens pédagogiques, ce qui n'est pas forcément évident. C'est vrai que dans le supérieur, on remet souvent en cause nos cours, peut-être plus que dans d'autres disciplines, comme les mathématiques par exemple.

1024 : « *Oui, en mathématique, il y a des évolutions liées au programme, mais en informatique, il y a aussi l'évolution des technologies. Mais je ne pense pas que ces évolutions soient trop nombreuses au niveau du lycée, à part quelques évolutions liées au programme. Par exemple, il est possible que l'informatique soit enseignée plus tôt. Il va y avoir bientôt une réforme du collège, il est possible que quelque chose soit prévue. Mais c'est un grand mystère...* »

IGL : C'est vrai qu'au niveau du recrutement, l'adaptabilité est difficile à évaluer.

1024 : « *Que peut-on dire de la mixité des candidats ?* »

IGL : Je n'ai pas regardé précisément les résultats pour 2022. Mais cela semblait ressembler aux années précédentes. Sur le CAPES, il y a un peu moins de 25 % des inscrits qui sont des femmes. On a une chute au niveau des présents aux écrits. On tombe à 18 ou 19 %. Pour les admis, on est entre 20 et 22 %. C'est donc un peu moins que les inscrits, mais plus que ceux qui se sont présentés aux écrits.

1024 : « *Et cette année, le major est une femme ?* »

IGL : Non, pas cette année, contrairement aux années précédentes, la première femme est en 6<sup>e</sup> position. Mais après, on en a pas mal en tête de liste. On en a une en 6<sup>e</sup>, une en 8<sup>e</sup>, une en 10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>...

1024 : « *Et pour la composition des jurys, est-ce que vous faites attention à ce qu'ils soient tous mixtes, est-ce qu'il y a parfois des jurys d'hommes, de femmes ?* »

IGL : Sur le jury, dans sa globalité, il y a au moins 40 % de femmes. C'est réglementaire. Dans les commissions d'oraux, qui comptent trois personnes, j'essaie qu'il y ait toujours au moins une femme et dans certaines, il y en a eu deux. Cette année, pour le deuxième oral, avec les contraintes de cette épreuve, il y a eu parfois quelques jurys, pas beaucoup, où il y avait trois hommes. Mais j'ai vraiment essayé d'éviter cela dans la mesure du possible.

1024 : « *Pour revenir sur les 20 % d'admis, ça me paraît pas mal car à Bordeaux, en licence, on est souvent sous les 10 %. On arrive à remonter autour des 20 % en master grâce aux candidates étrangères qui sont souvent nombreuses. Mais je trouve que 20 % de femmes admises, c'est bien.* »

IGL : Oui, ce n'est pas extraordinaire, mais je trouve que c'est honorable par rapport à la proportion de femmes réellement présentes au concours. Et vraiment sans coup de pouce. On n'a pas cherché à favoriser quoi que ce soit. Déjà, à l'écrit, on ne favorise rien puisque les copies sont anonymes. On pourrait dire qu'à l'oral, on pousse un peu plus, mais j'ai vraiment eu l'impression que les jurys n'avaient pas besoin de faire cela. Autre point positif, les femmes sont globalement très bien classées. On a une majorité de femmes dans la première moitié du classement. Mais si on en veut plus, il faudra qu'il y en ait plus qui s'inscrivent et se présentent.

1024 : « *Il n'y a toujours pas de CAPES interne ?* »

IGL : Non. Mais il me semble qu'il y a une règle qui dit qu'il faut que le CAPES existe au moins depuis 5 ans.

1024 : « *D'accord. Et cette règle existe également pour l'agrégation interne. Pour le CAPES, cela ne paraît pas trop poser de problème vu que la discipline n'existe pas depuis longtemps. Par contre, pour l'agrégation, cela pourrait permettre à des enseignants certifiés d'autres disciplines qui se sont investis dans l'informatique d'obtenir une promotion.* »

IGL : Ce que je ne sais pas, c'est si le CAPES interne réglerait le problème de perdre son poste si on change de discipline.

1024 : « *Non, si on obtient le CAPES interne, on passe au mouvement. Et puis, ce n'est pas comme en mathématique. En NSI, il y a peu de vacataires. Et j'ai aussi le cas d'un collègue de math qui a passé le CAPES NSI. Et pour le poste qu'on lui propose, il n'y a que 4h de NSI. Donc il va refaire des maths... Ou alors il y a un*

*poste à 2h30 de chez lui... Et le vécu du jury ? Est-ce que les membres sont contents ? Est-ce qu'il y a une bonne ambiance ? »*

IGL : Oui, j'ai l'impression que cela se passe plutôt bien. On est un petit jury. C'est sans doute plus facile à gérer. Que ce soit à l'oral ou à l'écrit où on corrige en binôme, j'ai l'impression qu'il y a des complémentarités qui marchent bien. Il y a des collègues universitaires qui se sont très bien entendus avec des collègues du secondaire, des certifiés qui s'entendent très bien avec des agrégés. Quand on a fait les oraux, je n'ai pas senti de problème majeur. Après quand on préside, il faut penser à plein de choses et je ne suis donc pas toujours à l'écoute ou en train de regarder comment se sent le jury. Mais dans tous les cas, il n'y a pas de problèmes majeurs qui me sont remontés. On demande des retours aux gens qui ont corrigé les épreuves écrites et à ceux qui ont fait passer les épreuves orales. On a essayé de prendre en compte la plupart des remarques et d'améliorer les choses petit à petit. Ces retours sont très importants pour le directoire. Donc pour le moment, je pense que ça va.

1024 : « *Et le directoire, il est composé de quelles personnes ?* »

IGL : On est quatre. Le vice-président est Jean-Marie Chesneaux, le secrétaire général est Antoine Crouzet, et le secrétaire général adjoint est Raphaël Augris, qui va partir l'année prochaine.

1024 : « *Qu'est-ce que tu souhaiterais garder à tout prix et qu'est-ce que tu souhaiterais changer au plus vite ?* »

IGL : Ce que je trouve bien, c'est que le jury fonctionne bien. Les gens font le job. On n'est pas obligé de courir après les membres pour les corrections, jamais personne n'arrive en retard à l'oral.

Après, ce qui n'est pas facile, ce sont certaines contraintes imposées par le ministère, par exemple de devoir rendre les sujets d'écrit fin octobre alors que les épreuves ont lieu fin mars. Cela demande une grosse anticipation. Nos délais sont parfois raccourcis par rapport à certains délais administratifs qui semblent longs. Mais je n'ai pas forcément tous les éléments pour comprendre ces besoins de délais.

Autre chose pas facile à gérer, c'est quand le ministère me demande de faire un prévisionnel pour les oraux alors que je n'ai pas le nombre de postes. Or le nombre de candidats retenus est capé par 2,25 fois le nombre de postes. Du coup, c'est difficile de savoir combien de jours cela va durer.

L'organisation des oraux n'est pas non plus facile car le ministère ne donne pas de lieu. Il faut se débrouiller pour trouver un lieu. Si c'est une université, il faut faire une convention avec le rectorat et cela peut prendre beaucoup de temps. Ça a été un long cheminement durant lequel il a fallu trouver des appuis. Ce sont des choses que je changerais bien pour les rendre un peu plus fluides.

1024 : « *Qui fait les sujets ?* »

IGL : C'est forcément des membres du jury, à qui on demande. Mais les sujets sont anonymes. Ce qui fait toujours un peu peur quand on préside un jury, ce sont les fuites éventuelles. C'est stressant.

1024 : « *Et la présidence participe aux oraux ?* »

IGL : On peut. Mais moi, je ne le fais pas car on n'est pas beaucoup au directoire et il y a beaucoup de travail à côté. Il faut accueillir les candidats et on a pas mal de vagues qui arrivent en même temps. Le matin de 8h à 14h, on est souvent à accueillir des candidats pour leur expliquer comment cela va se passer. La première journée, il y a toujours pleins de problèmes à régler. Et comme c'est moi l'interface avec l'université, c'est moi qui connaît les gens et qui règle. Il y a le suivi informatique. Je trouve qu'il est difficile de faire partie d'une commission d'oral. Par contre, ce que j'ai fait cette année tous les jours sauf le dernier, c'est d'aller assister aux deux commissions d'oral pour voir comment cela se passait.

1024 : « *Est-ce qu'elles sont publiques ?* »

IGL : Normalement oui. Sauf que l'année dernière, on ne l'a pas fait à cause des règles Covid. Cette année, les règles Covid étaient allégées. On aurait dû ouvrir au public, mais j'ai mal dimensionné la demande de surveillants, et du coup, je n'avais pas les surveillants pour accueillir et s'occuper des visiteurs. Quand je m'en suis rendu compte, il était trop tard, et donc j'ai décidé de ne pas ouvrir au public. L'année prochaine, je ferai plus attention à cela. Mais c'est toujours pareil : on m'a demandé le prévisionnel des surveillants en novembre. Ce n'est pas évident de prévoir la situation sanitaire l'année d'après.

1024 : « *Et le public, c'est qui ? Des futurs candidats ?* »

IGL : Oui, ça peut être des futurs candidats, des préparateurs au CAPES. Ça peut aussi être des collègues. Je sais qu'en maths, on ne peut pas venir comme cela, il faut s'inscrire, avec un nombre de places limitées, car les salles ne sont pas non plus très grandes. Or, on n'avait pas mis en place un tel système d'inscription. Et je ne regrette pas qu'on ne l'ait pas fait. Car à Lyon, et aussi ailleurs, il y a eu une remontée de cas Covid. Moins il y avait de brassage, mieux c'était. L'année prochaine, on essaiera vraiment de faire mieux. J'ai bien noté dans mon prévisionnel qu'il faudra prévoir les surveillants pour les visiteurs. Il faut qu'on rode un système pour les accueillir.

1024 : « *Pour terminer, des choses à rajouter ?* »

IGL : Je voudrais rappeler que les candidats qui se présentent à l'oral doivent s'être préparés : avoir lu la liste des leçons, avoir consulté le rapport de l'année précédente...

C'est une très bonne expérience. Je suis contente de l'avoir fait, de recruter des gens sur cette discipline. On a des gens très bien qui sont restés et cela, j'espère que cela va donner une bonne impulsion par la suite. Après, je fais encore une session et ensuite j'arrête. Je pourrais rester dans le jury, mais j'ai d'autres engagements.

1024 : « *Est ce que le futur président est connu ? Il y a une possibilité de tuilage ?* »

IGL : C'est en discussion. Il faudra que le futur président soit a minima dans le jury, voire dans le directoire pour tout voir.

1024 : « *Cela peut être une présidente ?* »

IGL : Ce n'est pas clair. Il me semble qu'il y a une alternance homme/femme, comme il y a une alternance universitaire/inspecteur d'après ce que j'ai compris.

1024 : « *Donc là, on peut en faire des déductions ?* »

IGL : Oui, mais cela ne me plaît pas trop. Si on part sur une femme universitaire et derrière un homme inspecteur, cela veut dire qu'on aura toujours des femmes universitaires et des hommes inspecteurs. Je trouve cela un peu bizarre. Il faudrait que je vérifie dans quelle mesure ce sont des contraintes fortes. Je crois que dans les concours de la fonction publique, il doit y avoir une alternance homme/femme tous les ans. Mais il y a des exceptions, comme dans nos concours où on n'alterne que tous les quatre ans si le président fait quatre ans. Chez les inspecteurs, il y a quelques inspectrices, mais peu qui s'occupent de l'informatique.

1024 : « *C'est forcément une inspectrice générale ?* »

IGL : Non, je ne pense pas. Je pense que cela peut être une inspectrice d'académie. Je connais d'autres CAPES, notamment en arts plastiques, où ce sont des inspectrices d'académie qui ont présidé. Il faudrait relire le guide du président, que l'on reçoit chaque année, et qu'il faut commencer par lire. Et je m'y réfère assez souvent.

Un élément important dont je n'ai pas parlé, c'est le gestionnaire du concours. C'est quelqu'un qui est à la DGRH, qui fait tout le suivi administratif du concours. Actuellement, c'est Madame Trois-Poux. Ce sont des personnes importantes, pour le respect des dates limites, ne pas se tromper... C'est quelqu'un avec qui j'interagis assez souvent.

1024 : « *C'est la personne qui gère les convocations, les missions pour les membres du jury ?* »

IGL : Oui. Pour les missions, c'est un peu compliqué car elles sont faites par les rectorats. Chaque membre va faire sa mission avec son rectorat. Mais c'est elle qui fait les ordres de mission, qui dans l'outil qui est utilisé, va dire « ok pour la mission ». Elle doit avoir un outil global où elle peut dire au rectorat si c'est bon ou non. C'est elle qui fait la publication des jurys, qui valide le prévisionnel, qui récupère les résultats et les publie, qui met tout en forme, qui fait les circuits de signatures nécessaires. C'est une personne très importante.